

---

**Procès-verbal** de la troisième assemblée régulière de 2021 du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire, tenue le lundi 8 mars 2021 à 19 h, par visioconférence

---

**PRÉSENCES :**

**Membres avec droit de vote :**

M. Alain Samson	Président (2022)
M. Mathieu Laroche Casavant	Secrétaire (2021)
M. Serge H. Malaisson	Administrateur (2022)
M <sup>me</sup> Farrah Bérubé	Administratrice (2022)
M. Gilles Gaumond	Administrateur (2021)
M <sup>me</sup> Nadia Leclerc	Administratrice (2022)

**Membre sans droit de vote :**

M. Jean Rousseau	Conseiller municipal, Cap-aux-Diamants
------------------	--

**ABSENCE :**

M <sup>me</sup> Nicole Podeur	Trésorière (2021)
-------------------------------	-------------------

**IL Y A QUORUM.**

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Denis Bergeron	Conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M <sup>me</sup> Élodie Chamard-Bergeron	Adjointe administrative au conseiller municipal
M. Pierre Baillargeon	Ancien vice-président du conseil de quartier, collaborateur à la mobilité active
M <sup>me</sup> Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 5 personnes assistent à l'assemblée.

## Ordre du jour

<b>21-03-01 Ouverture de l'assemblée</b>	19 h 00
<b>21-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>	19 h 05
<b>21-03-03 Période d'information du conseiller municipal</b>	19 h 10
<b>21-03-04 Période de questions et commentaires du public</b>	19 h 25
<b>21-03-05 Suivis et adoption du procès-verbal du 8 février 2021</b>	19 h 40
<b>21-03-06 Fonctionnement du conseil d'administration</b>	19 h 45
➤ Consultations publiques ou séance d'information à venir	
➤ Assemblée générale annuelle	
➤ Suivi des demandes avec les représentants de la Ville	
<b>21-03-07 Trésorerie</b>	20 h 15
➤ Budget et état des revenus et dépenses	
➤ Autorisation et remboursement de dépenses	
<b>21-03-08 Rapport des délégations et autres participations des administrateurs du conseil de quartier</b>	20 h 20
<b>21-03-09 Suivi des dossiers et projets en cours</b>	21 h
<b>21-03-10 Correspondance</b>	21 h 15
<b>21-03-11 Divers</b>	21 h 30
<b>21-03-12 Levée de l'assemblée</b>	21 h 45

## Procès-verbal

### 21-03-01 Ouverture de l'assemblée

M. Alain Samson, président, ouvre la réunion qui a quorum à 19 h 10 h.  
M. Casavant et M<sup>me</sup> Leclerc se joignent en cours de réunion.

### 21-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Petites modifications à l'ordre du jour.

*SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Farrah Bérubé, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

### 21-03-03 Période d'information du conseiller municipal

M. Rousseau souligne la Journée de la femme et le travail des femmes à la Ville.

**Réaménagement de la rue Saint-Paul et rue cyclable – avis de proposition.** Dans la foulée de la résolution 21-02-06 du conseil de quartier adoptée en février dernier et demandant la transformation de la rue Saint-Paul en une rue conviviale intégrant éventuellement une vélorue, M. Rousseau a soumis un avis de proposition à la séance du 22 février du conseil d'arrondissement en reprenant les termes de la résolution. La proposition a malheureusement été refusée. M<sup>me</sup> Marie-France Loiseau, directrice du Service de la planification et de la coordination de l'aménagement du territoire a fait suivre un courriel expliquant les modalités du réaménagement de la rue Saint-Paul et invitant le conseil à soumettre sa

proposition de lien cyclable dans le cadre de la consultation de la Ville sur sa Vision de la mobilité active 2022-2026 laquelle prendra fin le 31 mars prochain. M. Rousseau fait suivre le courriel de M<sup>me</sup> Loiseau ainsi que l'avis de proposition aux membres du conseil de quartier.

Les membres du conseil expriment leur déception quant au refus du conseil d'arrondissement de soutenir l'avis proposition et conviennent de déposer une nouvelle résolution reprenant sensiblement les mêmes termes que la précédente. Ils soumettront également à la Table de concertation du Vieux-Québec ainsi qu'à la Ville un document sur la mobilité active et une résolution concernant le confort et la sécurité des piétons et cyclistes. Les résolutions seront discutées et adoptées après que M. Rousseau en aura terminé avec sa période d'information.

**Nouvelles limites de vitesse** - M. Rousseau mentionne que la présentation de la carte des nouvelles limites de vitesse a eu lieu par la Ville le 3 mars dernier auprès de tous les conseils de quartier de l'arrondissement de la Cité-Limoilou. M. Malaisson y assistait et est intervenu au sujet du passage piéton à la hauteur de l'école des Ursulines et des courses de vitesse dans le quartier.

Après consultation des différents conseils et comités de son district, M. Rousseau a déposé 12 demandes de changement aux limites de vitesse qui ont toutes été refusées sauf une réduction à 40 Km/h d'un tronçon de la rue Saint-Jean dans le quartier Saint-Jean-Baptiste dont la limite avait initialement été fixée à 50 km/h. Le maintien de la limite de vitesse à 50 km/h dans la courbe de la rue Dalhousie et dans celle du boulevard Champlain où s'est produit un [accident mortel](#) en 2019 demeure paradoxal. Les conducteurs devraient être avisés de réduire leur vitesse dans cette zone accidentogène.

La limite de vitesse sur Grande-Allée demeure à 50 km/h bien que l'on aurait souhaité la réduire à 40 et même à 30 km/h. Celle de la côte de la Potasse demeurera à 40 km/h alors qu'on la voudrait à 30 km/h.

Un enjeu majeur relativement à ces nouvelles limites de vitesse c'est qu'il faudra les respecter ce qui ne sera pas aisé au vu des gens qui prennent le quartier pour une piste de course.

**Programme de mobilisation à la sécurité routière** – Trente-cinq (35) projets ont été déposés par 55 organismes sur les 137 admissibles dans la Ville de Québec. De ce nombre 33 projets ont été acceptés et seront subventionnés pour un montant maximal de 3 000 \$. Le projet soumis par le quartier de Saint-Jean-Baptiste a été accepté. Les quartiers du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire et de Montcalm n'ont présenté aucun projet. M<sup>me</sup> Chamard-Bergeron transmettra par courriel le [sommaire exécutif ainsi que la liste des projets subventionnés](#).

**Appel à projets de verdissement et de déminéralisation de terrains privés** – Le 5 mars, la Ville annonçait un [programme de soutien financier](#) pouvant atteindre jusqu'à 20 000 \$ par projet et couvrir jusqu'à 80 % du coût

total des dépenses admissibles, comprenant les honoraires de main-d'œuvre spécialisée en horticulture et en aménagement paysager, l'achat de matériaux, la location d'équipements, etc. La date limite pour soumettre un projet est le lundi 12 avril.

M. Rousseau rappelle que le quartier a une très faible canopée si on fait exclusion des plaines d'Abraham. Des projets de verdissement et de déminéralisation pourraient contribuer à renverser la situation et être un incitatif à la mobilité active.

**Hébergement touristique illégal** – M. Rousseau signale que les exemples continuent de faire surface. La solution de la Ville demeure d'appeler le 311 ce qui n'est pas très satisfaisant. M. Rousseau va plutôt explorer du côté du ministère du Revenu et du ministère du Tourisme pour voir comment on peut faire respecter la loi dans le quartier.

**Parcs Alcool et BBQ** – L'expérience de 2020 a été un succès. Les lieux autorisés dans le quartier étaient Espace 400<sup>e</sup> et parc de l'Esplanade. M. Rousseau a jusqu'à vendredi pour faire de nouvelles suggestions. Le conseil de quartier prend une résolution à cet effet.

#### **Résolution 21-03-08**

**Concernant les parcs où le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire souhaiterait que l'alcool et le BBQ au gaz soient permis**

*SUR PROPOSITION DE M. Gilles Gaumond, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Farrah Bérubé, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier demande à la Ville d'autoriser « Alcool et BBQ » notamment dans les parcs suivants : Parc de la Francophonie, Parc de l'Amérique française, Place des canotiers, Parc Notre-Dame de la Garde, Parc du Cavalier-du-Moulin et Place de Paris. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

**Espace 400<sup>e</sup>, quai Boisseau** – Un citoyen a fait savoir que l'un des deux accès piétonniers à l'Espace 400<sup>e</sup>, le [quai Boisseau](#), n'était plus disponible parce qu'un promoteur l'utilise pour ses travaux. Le promoteur a corrigé la situation et l'accès est à nouveau disponible.

**Rues partagées** - Quatre rues partagées ont été désignées dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, soit des portions de la rue Richelieu, de la rue Saint-Gabriel, de la rue Saint-Olivier et de la rue des Zouaves. Si on souhaite des rues partagées dans le quartier, il est encore temps de le faire. M. Rousseau rappelle à cet égard que la rue Couillard a déjà été une rue partagée. Le sujet des rues partagées sera abordé dans le dossier de la mobilité active.

**Escalier du Cap-Blanc** - Finalement, M. Rousseau mentionne que l'escalier du Cap Blanc est à nouveau ouvert.

**Retour sur le réaménagement de la rue Saint-Paul**

À la suite du refus de l'avis de proposition déposé par M. Rousseau au conseil d'arrondissement du 22 février et des précisions apportées par M<sup>me</sup> Loiseau concernant le réaménagement de la rue Saint-Paul, les membres du conseil conviennent d'abroger la résolution 21-02-06 et d'en adopter une nouvelle légèrement modifiée.

**Résolution 21-03-09**  
**Concernant l'abrogation de la résolution 21-02-06**

*SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DUMENT APPUYÉE PAR M. Gilles Gaumont, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier annule par la présente la résolution 21-02-06 adoptée le 8 février dernier. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

En conséquence la résolution est annulée et une nouvelle résolution qui la remplace est proposée et adoptée.

**RÉSOLUTION 21-03-10**  
**Concernant une demande à la Ville de Québec pour une meilleure intégration des besoins piétons et cyclistes en aménageant une rue partagée ou une vélorue dans le cadre du projet de réfection des trottoirs de la rue Saint-Paul**

*CONSIDÉRANT que la Ville de Québec élabore un projet d'intervention sur la rue Saint-Paul, comprenant notamment la réfection de trottoirs et que ce projet est une opportunité d'intégrer immédiatement des mesures d'apaisement de la circulation et de la perméabilité de la trame urbaine pour les cyclistes ;*

*CONSIDÉRANT que la Ville s'est engagé dans le développement d'une Stratégie de sécurité routière et qu'il y aurait intérêt à rendre la rue Saint-Paul plus conviviale et plus sécuritaire pour les piétons et les cyclistes ;*

*CONSIDÉRANT que le conseil de quartier, dans sa participation au projet de confort et sécurité piétons et cyclistes dans le Vieux-Québec (sous la direction de M. Peter Murphy de la Ville), avait déposé le 19 octobre 2017 une série de 12 points essentiels à tenir compte pour le confort et la sécurité piétons et cyclistes dans le Vieux-Québec incluant : réduire la circulation de transit, favoriser la piétonnisation de certaines rues, assurer la fluidité de la circulation des piétons lorsque les trottoirs sont encombrés et permettre le déplacement actif plus aisé entre le Vieux-Québec et les quartiers avoisinants ;*

*CONSIDÉRANT également que la rue Saint-Paul avait été spécifiquement identifiée comme un site d'intervention requise et qu'aucun plan ou consultation n'a été tenu par la ville (outre avec les commerçants) pour recueillir les opinions et avis de tous les usagers concernant la modification de cette rue à venir ;*

*CONSIDÉRANT qu'il existe une problématique de circulation sur cette rue qui est utilisée par des automobilistes en transit aux heures de pointe pour « couper » la file de voitures circulant sur l'artère de circulation principale vers l'ouest ; rues Quai St-André et rue Dalhousie (voir Annexe 1 pour notes et observations du comportement des automobilistes) ;*

*CONSIDÉRANT qu'il existe une problématique d'étroitesse et d'encombrement des trottoirs à certains endroits sur la rue Saint-Paul et qu'il serait désirable d'aménager la rue en permettant à la fois de maintenir les surfaces de terrasse (voir les augmenter en période estivale) et permettre une circulation fluide des piétons et vélos ;*

*CONSIDÉRANT qu'il existe une problématique pour les cyclistes utilitaires qui veulent quitter le secteur des rues Sault-au-Matelot (rue partagée existante) et rue Saint-Pierre en direction du quartier Saint-Roch et que ceux-ci optent souvent pour le trajet illégal de remonter la rue Saint-Paul en sens interdit jusqu'à la côte Dinan (voir Annexe 2 pour croquis et observations) dû au manque de perméabilité de la trame urbaine pour la circulation à vélo dans ce secteur ;*

*CONSIDÉRANT que les piétons ont déjà une tendance en période hivernale à circuler dans la rue pour éviter les chutes de neige et de glace des toitures pentues des bâtisses de la rue Saint-Paul ;*

*CONSIDÉRANT que le conseil de quartier a élaboré une « Vision du Vieux-Québec » (Résolution 19-08-41 du 15 octobre 2019) qui incorporait dans le thème mobilité les éléments suivants ; une réduction du trafic de transit automobile, le développement de rues conviviales et d'axes de circulation privilégiant la mobilité active (piétons, vélos), la création d'un réseau de vélo utilitaire sécuritaire et attrayant (Lien pour consulter la vision : [https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils\\_quartier/vieuxquebec/Visualiser.ashx?id=3945](https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/vieuxquebec/Visualiser.ashx?id=3945)) ;*

*CONSIDÉRANT que le conseil de quartier a émis la résolution CA-16-05 à sa réunion du 11 janvier 2016, laquelle préconisait l'établissement d'axes cyclables dont le tronçon numéro 5 qui était un contresens cyclable sur la rue Saint-Paul ;*

*CONSIDÉRANT que les vélorues sont une nouvelle disposition du code de la sécurité routière qui permet l'établissement de contresens cyclable sur certaines rues (lien Ministère des transports : <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/securite-signalisation/regles-circulation/velorue/Pages/velorue.aspx>)*

*SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Gilles Gaumond, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier demande à la Ville de Québec*

- De transformer la rue Saint-Paul en une rue conviviale (figure 3 annexée) ou en une combinaison de rue conviviale et de vélorue avec permission*

*de contresens (figure 4 annexée). Le tout dans le but d'améliorer l'expérience pour la mobilité active et les activités récréatives et touristiques sur la rue Saint-Paul tout en décourageant l'utilisation de cette rue pour la circulation automobile de transit en pointe.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Cette résolution sera transmise, accompagnée d'une lettre signée du président et des documents requis à l'attention de M<sup>me</sup> Marie-Josée Savard, vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Québec ; M<sup>me</sup> Geneviève Hamelin ; présidente de l'arrondissement cité-Limoilou ; M. Rémy Normand ; M. Steeve Verret ; M<sup>me</sup> Marie-France Loiseau ; M. Marc des Rivières ; M. Pierre-Luc Lachance ; M. Hervé Chapon et M. Jean Rousseau.

### **Mobilité active**

M. Baillargeon démarre une présentation PowerPoint abrégée sur la mobilité active dans le quartier. La version complète d'une centaine de pages pourrait être déposée dans le cadre de la consultation publique sur la Vision de la mobilité active. Les membres accueillent très favorablement le document et adoptent la résolution suivante.

### **Résolution 21-03-11**

#### **Concernant des initiatives pour le confort et la sécurité des piétons et cyclistes dans le Vieux-Québec afin de favoriser la mobilité active**

*CONSIDÉRANT que le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire se penche depuis plusieurs années sur le thème de la mobilité qui intègre des éléments relatifs au confort (réduction du stress) et à la sécurité des piétons et cyclistes utilitaires ;*

*CONSIDÉRANT que le conseil de quartier a adopté le 15 octobre 2019 un document de vision du quartier qui intègre plusieurs préoccupations sur la mobilité active qui sont reprises et développées plus en détail dans cette résolution ;*

*CONSIDÉRANT qu'une grande partie des problèmes de confort et de sécurité des piétons et cyclistes dans le Vieux-Québec s'inscrit dans une problématique plus large de la mobilité, notamment une conception des rues héritées des années 1940-1970 qui a profondément influencé le partage de l'espace public en faveur des véhicules automobiles ;*

*CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de revoir les anciens paradigmes de mobilité où une trop grande importance a été accordée à la fluidité et la rapidité de la circulation automobile et au stationnement, le tout au détriment de la mobilité active (piétons et vélos) ;*

*CONSIDÉRANT qu'il est important de solutionner les problèmes de mobilité qui affectent le confort (le niveau de stress) des piétons et cyclistes ainsi que leur sécurité, notamment :*

*La circulation intra-muros d'autobus touristiques ;  
Le partage des voies publiques entre piétons, cyclistes et véhicules ;  
La circulation de transit indésirable ;  
Les intersections inconfortables ou dangereuses ;  
La vitesse des véhicules automobiles ;  
Les véhicules bruyants ;  
Les fardières avec une mauvaise visibilité ;  
Les traverses piétonnes ;  
Le déneigement des intersections, passages piétons et accès aux escaliers ;  
Le cheminement scolaire sécuritaire ;*

*CONSIDÉRANT qu'il est important de concevoir des axes de circulation cycliste dans le quartier qui soient cohérents avec le réseau cyclable de la Ville,*

*SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson D'UMENT APPUYÉE PAR M. Gilles Gaumond, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire demande à la Ville :*

- De mettre en place des initiatives pour augmenter l'attractivité de la mobilité active dans le quartier ainsi que la sécurité et le confort de ses usagers, notamment en privilégiant l'implantation de rues conviviales (partagées) et de vélorues*
- D'adopter des mesures permettant de réduire la quantité de circulation non essentielle de véhicules motorisés dans le quartier et de réduire la vitesse de circulation des autres véhicules.*

*Il est également résolu*

- De transmettre le document PowerPoint « Mobilité Active dans le Vieux-Québec » du 8 mars 2021 aux élus et aux responsables concernés de la Ville en vue d'une analyse des problèmes et des opportunités d'amélioration qui y sont identifiés ;*
- De transmettre la présente résolution ainsi que les documents requis accompagnée d'une lettre sous signature du président aux personnes suivantes : M<sup>me</sup> Marie-Josée Savard, vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Québec ; M<sup>me</sup> Geneviève Hamelin, présidente de l'arrondissement de La Cité-Limoilou ; M. Rémy Normand ; M. Steeve Verret ; M. Jean Rousseau ; M. Marc des Rivières ; M<sup>me</sup> Carolyne Larouche et M. Hervé Chapon.*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

#### **21-03-04 Période de questions et commentaires du public**

Un citoyen fait part de ses inquiétudes au sujet de l'hébergement illégal de type Airbnb et souhaiterait savoir si la Ville et le ministère du Tourisme appliquent la réglementation et émettent les permis comme il se doit. M. Rousseau va faire un suivi pour savoir s'il y a des demandes de permis qui sont faites. M. Laroche Casavant s'interroge quant à l'existence d'un registre des demandes. M. Rousseau mentionne que la Ville a opté pour ne pas avoir de registre étant donné la complexité de maintenir un tel registre. Il termine en soulignant que la question de l'hébergement demeure toujours

une priorité dans le quartier et qu'on est toujours en attente de la politique d'élargissement de l'hébergement touristique de la part de la Ville.

#### **21-03-05 Adoption du procès-verbal du 8 février 2021**

Page 8 – quelques corrections sont apportées au procès-verbal.

##### **RÉSOLUTION 21-03-12**

***Concernant l'adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 février 2021***

*SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DUMENT APPUYÉE PAR M. Serge H. Malaison, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 8 février 2021 tel que modifié. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

##### ➤ **Suivi**

M. Bergeron n'a pas de nouveau concernant ses recherches au sujet de l'étude du stationnement. Dès qu'il a du nouveau, il communiquera avec M. Samson.

M. Bergeron a déposé une demande pour une conférence sur l'hébergement touristique auprès de M. Alexandre, mais la réponse ne semble pas très positive pour l'instant.

#### **21-03-06 Fonctionnement du conseil d'administration**

##### ➤ **Consultations publiques ou séance d'information à venir**

- Réaménagement de la Place d'Youville. M. Bergeron en saura davantage après la rencontre prévue le 16 mars prochain avec les responsables sur le sujet.
- Parc du Corps de Garde. Aucune information n'est actuellement disponible.

##### ➤ **Assemblée générale annuelle**

- Date : 12 avril sur plateforme Zoom.
- Postes en élection - Quatre postes sont en nomination soit celui de M<sup>me</sup> Podeur ainsi qu'un poste vacant chez les femmes, et deux postes chez les hommes soit ceux de M. Gaumont et M. Laroche Casavant. Le [formulaire de dépôt et d'appui à une candidature](#) est disponible en ligne. Il est très facile à remplir et à transmettre.
- Nomination à la présidence d'élection

##### **RÉSOLUTION 21-03-13**

***Concernant la désignation d'un président d'élection à l'assemblée générale***

*SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DUMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Farrah Bérubé, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier nomme M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques, président d'élection à l'assemblée générale qui se tiendra le 12 avril 2021. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

- Rédaction du Rapport annuel et des états financiers. Le rapport annuel sera pratiquement une copie de celui de l'année précédente. Les membres seront invités prochainement à mettre à jour les parties qui les concernent.
- Tenue d'une assemblée avant l'AGA – Une assemblée régulière du conseil de quartier aura lieu le 12 avril prochain à 18h30 pour adopter le rapport annuel et les états financiers 2020. L'assemblée générale suivra à 19h.
- **Suivi des demandes avec les représentants de la Ville**
  - Aménagement du parc Corps de garde
  - Travaux sur la rue Saint-Paul
  - Travaux du stationnement de Place d'Youville
  - La nouvelle réglementation concernant le Airbnb
  - L'application de la réglementation en lien avec les stationnements sur rue
  - Le dossier habitation (la suite des consultations)
  - L'émission des permis
  - Le RTC (passage des trajets d'autobus dans le quartier)
  - Police, pompiers, dossiers de sécurité publique dans le quartier, assurances, délinquances, voitures bruyantes et quiétude du quartier etc.

## **21-03-07 Trésorerie**

### ➤ **Budget et état des revenus et dépenses**

En l'absence de M<sup>me</sup> Podeur, l'état des finances est remis à la prochaine assemblée du 12 avril.

### ➤ **Autorisation et remboursement de dépenses**

**Secrétaire de rédaction**

#### **RÉSOLUTION 21-03-14**

***Concernant le paiement de la secrétaire de rédaction***

*Considérant que l'assemblée dépasse 2 h 30 et en application de la résolution CA 15-03;*

*SUR PROPOSITION DE M. Mathieu Laroche Casavant, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Farrah Bérubé, IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement de 100 \$ à M<sup>me</sup> Jocelyne Séguin pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du 8 mars 2021. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

➤ **Frais divers**

Aucun autre frais n'est à payer ou à rembourser

**21-03-08 Rapport des délégations et autres participations des administrateurs du conseil de quartier**

➤ **Table de concertation du Vieux-Québec**

La date de la prochaine rencontre est à confirmer.

➤ **Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP)**

M. Samson n'a pu assister à la dernière rencontre du comité.

➤ **Comité de relations avec la communauté du Port de Québec (CCPC)**

La prochaine réunion aura lieu le 11 mars.

➤ **Table de concertation vélo des CQ**

➤ **Table de concertation en environnement des CQ**

➤ **Mobilité durable, suivi de projet avec la SDC-VQ**

➤ **Comité de bon voisinage, réseau structurant de transport**

M. Rousseau mentionne que certains conseils de quartier comme ceux de Saint-Sacrement et de Sillery ont été rencontrés à huis clos par le Bureau de projet du Réseau structurant de transport en commun (BPRSTC).

M. Rousseau souhaite obtenir une rencontre pour les conseils de quartier de Montcalm et Vieux-Québec. M. Samson propose le 8 avril comme date de rencontre. M. Bergeron vérifie auprès de M<sup>me</sup> Émilie Bégin, conseillère en communication du BPRSTC. M. Rousseau suggère de leur communiquer les sujets qui intéressent plus particulièrement le quartier.

➤ **Nouvelle politique de participation publique**

La date de la formation ou de la présentation du sujet aux conseils de quartier n'est pas encore connue.

**21-03-09 Suivi des dossiers et projets en cours**

➤ **Dossier Vision : suivi : date de rencontre de travail à fixer**

M. Samson propose comme date de rencontre de travail le mercredi 17 mars à 19 h. M<sup>me</sup> Bérubé s'occupe de gérer la rencontre sur la plateforme Zoom.

- **Page Facebook**
- **Site de compostage et jardins collectifs**
- **Offre de loisirs**
- **Société de développement commercial du VQ (SDC)**
- **Comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ)**

L'assemblée générale annuelle du CCVQ aura lieu le 27 avril prochain.

Le 23 février dernier, le CCVQ a assisté à une présentation sur le projet Laurentia de la part du Port de Québec. À la suite de la présentation, le comité est demeuré sur sa position à savoir qu'il n'était toujours pas en faveur du projet.

Les administrateurs du conseil de quartier évaluent la possibilité d'organiser une présentation du projet Laurentia par le Port Québec qui serait ouverte aux citoyens. M. Samson reviendra sur la date après avoir contacté le Port. La rencontre n'inclura vraisemblablement pas le projet de parc urbain qui a été annoncé récemment dans la baie de Beauport ([article dans le Soleil](#)). M. Rousseau mentionne avoir rencontré l'équipe du Port de Québec et n'avoir pas été restreint au projet Laurentia puisqu'il a abordé plusieurs dossiers en suspens avec le Port de Québec.

- **Regroupement des CQ**
- **Mobilité, transport : questionnaire pour la localisation des supports à vélos**

M. Mathieu Laroche Casavant fait une présentation d'un formulaire à paraître sur la Page Facebook visant à connaître les endroits où les participants souhaiteraient voir installés des supports à vélos. On fait la remarque qu'il faudrait préciser sur le formulaire que la consultation se fait dans le cadre de la consultation sur la mobilité active.

M. Rousseau mentionne qu'il faut faire la demande d'ajout de supports à vélos très rapidement parce que la quantité est limitée et qu'ils partent vite. Il a lui-même fait une demande pour l'ajout de supports à Place d'Youville, à l'îlot des Palais et au pied des Glacis. M. Baillargeon souhaiterait en avoir également coin Saint-Louis et d'Auteuil.

M. Masse souhaite partager le formulaire sur la page Facebook du Comité de citoyens du Vieux-Québec.

### **RÉSOLUTION 21-03-15**

**Concernant une autorisation de dépenses d'un montant maximal de 100 \$**

*SUR PROPOSITION DE M. Mathieu Laroche Casavant, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Nadia Leclerc, IL EST RÉSOLU d'autoriser une dépense d'un montant maximal de 100 \$ pour l'achat d'une publicité*

*Facebook relative au sondage sur les supports à vélo. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

➤ **Sécurité routière, programme, suivi de la création du Comité de travail**

M<sup>me</sup> Bérubé mentionne que le comité est toujours en attente d'une rencontre avec M. Hervé Chapon, conseiller en sécurité routière auprès de la Ville et coordonnateur de la Stratégie de sécurité routière 2019-2024.

**21-03-10 Correspondance**

**Reçues**

- 2021-02-15 Accès transports viables

**Transmises** : aucune.

**21-03-11 Divers**

M. Laroche Casavant se demande s'il y aura des auditions cette année pour les musiciens de rues. M. Samson lui suggère de contacter au nom du conseil de quartier le directeur du Bureau des grands événements, M. Yohann Maubrun.

**21-03-12 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève l'assemblée à 22 h 10.  
L'assemblée générale annuelle aura lieu lundi le 12 avril 2021.

---

Alain Samson, président